

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le treize novembre deux mille dix-neuf à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 02 novembre 2019, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel, Anne-Marie Girard, Romuald Lecoq, Olivier Pellicant, François Riou, Alexandre Campagne, Sophie Fagot, Denis Pouliquen, Stéphane Quillevere.

Absents excusés : Nathalie Pichot qui donne pouvoir à Louis Fagot, Michel Le Gall qui donne pouvoir à François Riou, Anyvonne Lostanlen, Rachel Réault.

Secrétaire de séance : Chantal Harel

Le compte-rendu de la réunion du 09 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/HEOL : activités de l'association D2019-11-001

Monsieur le Maire remercie Eric Mingant et Gaëtan Le Bretton de l'association HEOL, venus présenter les activités de l'association. HEOL, Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix intervient dans les communes de moins de 10.000 habitants avec le service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Il consiste à mettre à disposition un conseiller énergie pour assurer :

- Une gestion comptable de l'énergie et de l'eau à l'aide de bilans et tableaux de bords.
- Des diagnostics
- Un contrôle des interventions effectuées et des résultats obtenus

L'adhésion est faite pour 3 années à compter de la date de signature de la convention, après décision du conseil municipal. Le coût du service assuré par HEOL est de 1.39€ par habitant et par an avec une augmentation de 1% par an. La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau aide les collectivités à hauteur de 0.32€ par habitant et par an

Nombre d'habitants de **LA COMMUNE DE GUIMILIAU** : 1033 habitants

	2019	2020	2021
Cotisation	1435.87 €	1446.20 €	1466.86 €
Aide CCPL	330.56 €	330.56 € *	330.56 € *
Coût de revient commune	1105.31€	1115.64 € *	1136.30 € *

*selon reconduction de l'aide par l'EPCI après 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix.

2/ Demande de DETR 2020 D2019-11-002

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la possibilité de déposer une demande de DETR pour l'année 2020, avant le 30 décembre prochain. Il propose de présenter le projet de travaux concernant le parking situé à l'arrière de la Mairie, le bas de la rue des Cerisiers, le bas de la rue du Calvaire au niveau du carrefour avec la Route de St Jacques et la démolition des anciennes allées de boules.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à 12 voix pour, décident de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), sur le projet présenté par Monsieur le Maire.

3/ Compte-rendu commission CCPL

La solidarité financière territoriale – orientations : Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une commission a eu lieu le 12 novembre à ce sujet, en lien avec la réforme fiscale. La taxe d'habitation sur la résidence principale sera intégralement supprimée en 2023. Une compensation de l'état devrait être attribuée aux collectivités par l'affectation des ressources du foncier bâti actuellement versées au département (sur la base des taux de 2017). Plusieurs outils peuvent être mis en place pour alimenter un fonds de péréquation intercommunal qui permettra une meilleure répartition de la richesse et le financement du projet de territoire mais beaucoup d'incertitudes subsistent.

4/ Questions diverses

- **Devis ING CONCEPT : D2019-11-003**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil plusieurs devis d'ING Concept.

- Convention pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des entrées de bourg : 11.000 € HT
- Convention pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD31 et la rue du Stade : 13.500 € HT
- Devis pour la réalisation du levé topographique de la rue de Restvez : 1.500 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 12 voix pour, autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions et devis présentés.

- **PayFip** : Les collectivités territoriales devront proposer un service de paiement en ligne pour l'été 2020. L'achat d'un connecteur PayFip compatible est nécessaire pour un montant de 45.50 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant. **D2019-11-004**
- **Congrès des Maires** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que 2 personnes de la Mairie iront au Congrès des Maires. Une part est prise en charge par la CCPL, l'autre part reste à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour, autorise Monsieur le Maire à prendre en charge cette dépense. **D2019-11-005**
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une demande de prise en charge financière d'une partie des frais notariés, suite à une régularisation d'emprise de voirie de propriétés situées au Treillic (TISSIER/PRIGENT). Un bornage a été réalisé pour que l'accès commun aux propriétés devienne communal. Le conseil municipal s'oppose à la participation financière de la commune sur ce dossier.
- **Espèces invasives** : Romuald Lecoq indique qu'il a réalisé avec Sébastien Le Bras un état des lieux de l'emprise de la plante invasive « Renouée du Japon » sur la commune. Luc Guillerm, de Bretagne Vivante, viendra sur place pour faire un bilan.
- **Antenne à Kerforn** : la route sera barrée du 25 au 27 novembre, en raison de la pose de l'antenne. Des déviations seront mises en place.
- **Eclairage quai-bus RD 31** : la pose de coffret a été réalisée mais l'intervention définitive aura lieu le 16 décembre.
- **Amendes de police** : une dotation a été attribuée au titre de l'année 2018 pour un montant de 6.249,26€, pour des travaux à Restvez.
- **Trail des Enclos** : la manifestation aura lieu le 8 mars 2020. Une demande de subvention a été faite en mairie. La décision d'attribution sera prise après analyse du bilan financier de l'association.
- **SPREV** : demande de renouvellement de la convention pour 2020. La décision sera prise à la prochaine réunion de conseil, après avoir réglé le problème du logement des guides.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H 45.

La prochaine réunion de conseil est fixée au mercredi 11 décembre à 19h.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL Absent excusé qui donne pouvoir à François RIOU	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN Absente excusée	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT Absente excusée qui donne pouvoir à Louis FAGOT	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE	Rachel REAULT Absente excusée	